L'AGONIE
DE
SAINT-LAZARE,
SOUS LA TYRANNIE
DE ROBESPIERRE.

SECONDE ÉDITION,

Corrigée, augmentée et accompagnée de notes instructives.

PAR J. F. N. DUSAULCHOY.

Collocavit me in obscuris, sicut mortuos sœculi; et anxiatus est super me spiritus meus; in me turbatum est cor meum.

PSALM.

A PARIS,
De l'Imprimerie de LIMBOURG, rue des Filles Thomas, No. 28, et se trouve chez les Marchands de nouveautés.

AVIS.

La première édition de cet ouvrage ayant été aussi-tôt épuisée que publiée, je m'empresse à en donner une seconde, beaucoup plus soignée, et à laquelle j'ai ajoûté des faits nouveaux et des notes utiles.

Cet écrit eût paru sur la fin de Thermidor, si je n'eusse placé ma confiance dans un imprimeur qui, non content d'avoir gardé, pendant trois mois, mon ouvrage fait à la moitié, me l'a encore livré rempli de fautes typographiques.

*Quelques personnes ont dit à mon libraire que l'*Agonie de Saint-Lazare *n'est qu'une copie de l'*Almanach des Prisons. *Il faut que ces personnes-là aient des yeux bien perçans, pour trouver de la ressemblance entre ces deux productions; j'avoue que, moi, je ne me serais pas douté qu'il y en eût la moindre, ni pour les faits, ni pour le cadre, ni pour le style. La vérité est que j'ai écrit l'*Agonie de Saint-Lazare *à Saint-Lazare même, où j'étais encore détenu en Thermidor, et qu'il n'y a pas dix jours, aujourd'hui trente Brumaire, que j'ai lu, pour la première fois, l'*Almanach des Prisons.

L'AGONIE
DE SAINT-LAZARE,
SOUS LA TYRANNIE
DE ROBESPIERRE.

AU moment où les acclamations de l'alégresse retentissent au sein de ma patrie; où les bénédictions d'un peuple reconnaissant environnent la Représentation nationale; où les coeurs, trop long-temps comprimés par la terreur, se dilatent, s'épanouissent, se cherchent et se pressent avec ravissement; où la douce confiance renaît, où l'ami retrouve son ami, l'amante son amant, l'époux son épouse fidelle; au moment où tant de victimes d'un tyran farouche passent d'une longue et cruelle captivité dans leurs foyers, naguères le séjour des pleurs et du désespoir, et changés tout-à-coup en celui des ris et de la joie; dans ce moment sacré que l'historien ne racontera qu'avec attendrissement, dois-je craindre d'attrister l'ame sensible de mes concitoyens par la peinture des maux que leurs frères innocens ont soufferts, des vexations qu'ils ont éprouvées, de l'amertume dont ils ont été abreuvés et des dangers qu'ils ont courus?...

J'allais décrire quelques-uns des forfaits des derniers tyrans que la Convention Nationale vient d'écraser, quand soudain cette réflexion arrêta ma plume...

Mais une seconde réflexion me la fit reprendre bientôt... Ce n'est qu'en révélant, me dis-je, les forfaits des oppresseurs des peuples, que les peuples apprennent à les déconcerter. Les leçons du passé sont la sauve-garde du présent et de l'avenir... Et de plus, après de mortelles alarmes, le coeur qui reçoit de nouveau les impressions du bonheur, accroît encore sa jouissance, en comparant à l'époque fortunée de sa libération l'époque sanglante où les palpitations de la douleur et de l'effroi l'oppressaient sous le fer assassin. Il est doux aussi de pleurer ceux avec lesquels on a mangé le pain de la captivité; qui, avec nous, ont épuisé la coupe de l'amertume, et, de nos pleurs arrosés, se sont arrachés des bras tremblans de l'amitié éplorée, pour marcher à l'échafaud que le crime dressait à la vertu.

Encouragé par ces pensées, je vais donc retracer de douloureuses angoises, je vais peindre l'*agonie de Saint-Lazare.* Mais avant, remontons aux causes, et suivons rapidement la gradation des événemens. Puissent mes paroles se buriner dans l'esprit des peuples, pour leur instruction et l'exemple de ceux qui les gouvernent!

Ces êtres dénaturés, enfantés pour devenir l'opprobre et le fléau du genre humain; ces

monstres dévorateurs, dans l'ame desquels les furies ont fixé leur repaire; ces hypocites adroits et profonds dont le desir ambitieux est d'asservir leurs semblables et de s'asseoir sur le trône de la tyrannie, les annales des siècles en font foi, leur systême fut toujours la terreur; leur tactique, les délations, les massacres, les assassinats. Jaloux de tout homme énergique et vertueux, dont ils ne peuvent supporter le regard, frémissant à l'aspect du savoir, dont l'oeil exercé peut, en suivant leur marche tortueuse, percer jusqu'aux replis les plus cachés de leurs coeurs, y saisir leur secret détestable et dévoiler leurs trames criminelles; desséchés par l'inquiète agitation du remords, cruels par lâcheté, altérés de sang, leur plan abominable fut toujours d'exterminer la moitié d'une génération, pour dominer l'autre moitié; tel fut aussi le plan de Robespierre.

Républicains, qui êtes délivrés de ce génie malfaisant, voulez-vous juger si tous les ressorts qu'il a mis en oeuvre ne fesaient pas partie de ce plan, si la tyrannie n'était pas son but? Suivez-le depuis que, trompé par ses dehors austères, par sa feinte incorruptibilité, le peuple a commencé à le croire un de ses plus fidèles soutiens; vous le verrez constamment envieux des hommes qui, par leurs talens et leurs services, avaient acquis quelque crédit: semblable à la chenille qui s'attache à la feuille verdissante et ne la quitte qu'après l'avoir souillée, desséchée, dévorée,

il s'attachait sans cesse avec fureur à leur réputation ; il allait distillant sur eux l'impur venin de la calomnie, empoisonnant leurs plus louables actions, transformant en crimes de faibles erreurs, créant des trames que l'ingénieuse perversité de son imagination leur prêtait ; sa rage enfin n'était satisfaite que quand, parvenu à les rendre l'objet de l'exécration générale, il conduisait à l'échafaud ces rivaux qu'il redoutait. Les compagnons de son enfance et de ses études, les amis fidèles et courageux qui constamment l'avaient servi, défendu, protégé, secouru, consolé dans ses afflictions ; qui, par leurs discours ou leurs écrits, avaient établi sa réputation, lorsqu'il entra dans la carrrière politique ; qui depuis l'avaient élevé au faîte de la confiance publique, tous ils ont subi cette destinée affreuse, tous ils ont été proscrits par cet ingrat.

Sentant que jamais il n'usurperait au peuple sa souveraineté, qu'en s'emparant adroitement de son opinion, pour la diriger ensuite, la forcer, la maîtriser, on l'a vu, suivant les phases de cette opinion, la saisir avec agilité, et, pour être toujours en mesure avec elle, pareil à l'arbuste flexible qui plie au gré de tous les vents, et dont les feuilles mobiles résonnent également sous l'haleine du zéphire et sous le sifflement de l'aquilon courroucé, tour-à-tour il défendit la constitution monarchique et la constitution républicaine, la prérogative royale et la souveraineté du peuple, la liberté indéfinie de la presse et l'asser-

vissement de la pensée ; il déclama contre les cultes et voulut établir une religion nouvelle ; il fit charger de fers ceux qui élevaient la voix dans les sociétés populaires, et il se plaignit que les discussions de ces sociétés ne présentassent plus ni force, ni énergie ; il parla de douceur, de tolérance, et il amoncela des milliers de cadavres sanglans ; avec un hypocrite enthousiasme enfin il s'écriait : *Honneur et gloire à la Convention nationale!* et jour et nuit il conspira pour l'asservir, l'avilir, l'anéantir...

Pour asseoir la République sur une base impérissable, pour inspirer une terreur salutaire à ses ennemis, pour détruire tous les germes de factions, pour que le sol de la liberté fût enfin purgé des traîtres et des conspirateurs, pendant quelques instans il fallait un gouvernement vigoureux et hardi, qui, dégagé des formes ordinaires, marchant au-delà des principes tutélaires des gouvernemens stables et paisibles, suivît à pas de géant le seul principe restaurateur des états dans les grandes crises, celui du salut du peuple, à qui tout cède. Pour que l'action de ce gouvernement fût robuste et prompte, pour qu'elle planât sur toutes les factions et sur tous les perils, pour qu'elle allât chercher le crime dans son refuge le plus secret, il importait aussi d'investir ceux qui devaient la diriger d'une oonfiance indéfinie, d'un pouvoir presque dictatorial, et l'on avait pensé que ce pouvoir n'aurait dans ses ré-

sultats rien de nuisible à la liberté, s'il était attribué à des hommes choisis dans le peuple, et s'il avait pour centre des membres de la Représentation nationale; c'était en un mot la tyrannie de la vertu sur le crime que l'on avait eu dessein d'établir; on voulait que l'homme pur, que l'ami du peuple et de l'humanité dormît paisible, appuyé sur le doux oreiller d'une bonne conscience; mais on voulait aussi que le méchant fût saisi d'épouvante.

Sans doute on avait droit d'attendre d'inappréciables avantages d'un tel gouvernement confié à des mains habiles et sages ; mais il était à craindre qu'en des mains inexercées ou corrompues, il ne se métamorphosât en arme à deux tranchans; il était à craindre qu'il ne servît à un ambitieux de marche-pied pour s'élever à la souveraine puissance. Aussi, dès qu'il fut question de l'établir, l'hypocrite Robespierre prévit avec transport le parti qu'il en tirerait, s'il réussissait à en saisir toutes les rênes, à en être le seul régulateur; il calcula les différentes gradations par lesquelles, insensiblement, il en pervertirait l'organisation; d'avance, il s'enivra du plaisir barbare de réaliser ses vues superbes et dénaturées, en abattant indistinctement et l'aristocrate et le patriote, et l'intrigant et l'homme vertueux, et le génie et les talens et le savoir, et tout!, en un mot, ce qui pourrait porter en soi quelque force de résistance, quelque amour de la renommée, quelque haine du despotisme.

Le

Le monstre ! Si le succès n'a pas couronné son infernale entreprise, sur le penchant d'un abîme incommènsurable il n'a que trop exposé la République, il n'a que trop déchiré le sein de la France, il n'y a que trop répandu le deuil et la désolation ! mais fesons parler les faits.

Après quatre années d'astuce et d'hypocrisie, quoique lâche, sans autre talent que celui d'un fourbe et d'un déclamateur, sans autre secret que d'entretenir les ames en de continuelles agitations par des récits de complots sans cesse renaissans, il en était venu au point que le Peuple ne jurait plus que par sa fausse vertu, par son feint patriotisme, que, presque exclusivement, il le regardait comme le sauveur de la patrie.

Alors, assuré de son empire sur l'opinion, voyant que ses discours étaient reçus comme des oracles ; certain d'avoir fasciné les yeux de la multitude, fait passer dans les ames l'enthousiasme de la confiance et de l'amour, donné à ses ennemis mêmes une haute idée de son influence et de son incorruptibilité, il pensa qu'il était tems de jeter les bases de la tyrannie qu'il convoitait.

Il cessa donc de contraindre son orgueil irritable et intolérant, sa rage sanguinaire ; il se montra avec audace ce qu'il était, et, s'il ne dit pas : *Je veux être roi*, avec les mots sacrés de vertu, de liberté, de patrie sans cesse à la bouche, il fit tout ce qu'il fallait pour le devenir. Par la terreur des

proscriptions, il despotisa les comités, les Jacobins, la Convention nationale elle-même; il remplit les administrations d'hommes vendus à ses projets ou d'hommes crédules dont il s'était fait des Séïdes; il entretint un peuple d'écrivains mercenaires qui, chaque jour, l'offraient à la vénération publique, et força au silence les publicistes trop fiers pour vendre leur plume, trop probes pour composer avec leur conscience.

Le tribunal révolutionnaire, cette arme foudroyante, imaginée pour précipiter dans la nuit du tombeau les traîtres et les conspirateurs, mais éminemment destinée à protéger, à défendre, à venger les patriotes; le tribunal révolutionnaire, en le composant de ses complices, en le dégageant de toutes les formes indispensables pour distinguer le crime de l'innocence, en donnant une latitude monstrueuse à la conscience de ses jurés, il le transforma par dégrés en une arène sanglante, où toutes les lois de la justice et de l'humanité étaient indignement foulées aux pieds, où l'adolescence inexpérimentée, la caduque vieillesse, l'erreur et l'innocence avaient également le destin du crime endurci, où joignant l'outrage, la dérision amère à la férocité, des assassins, sous le nom de juges, frappaient impitoyablement les victimes déplorables que le tyran leur indiquait.

Une foule de délateurs infâmes furent chargés du soin d'alimenter ce tribunal antropophage; mais leurs dénonciations ne rendant

pas encore assez de victimes au gré du cadavereux Robespierre, il travailla son génie fécond en scélératesses ; et les circonstances révolutionnaires nécessitant une loi qui mît hors d'état de nuire des hommes qui, soit par le rang qu'ils avaient tenu jadis, soit par leurs anciennes rélations, soit par leurs opinions manifestées, ou leur esprit inquiet et turbulent, pouvaient être justement atteints par le soupçon, il appuya de toutes ses forces la promulgation de cette loi, et il empêcha qu'on ne la précisât de manière à en prévenir les abus.

Alors, les prisons se multiplièrent à l'infini dans toutes les parties de la République; les meilleurs citoyens y furent entassés pour être ensuite traînés en masse sous le couteau meurtrier des juges bourreaux.

Afin qu'aucun ne réchappe, le dictateur donne le mot à ses limiers dans les départemens ; les hommes énergiques, avocats du peuple et de la liberté dans les sociétés populaires et dans les administrations, ceux qui déploient un caractère ennemi de l'adulation et de l'idolâtrie, sont signalés et bientôt frappés par une loi qui n'avait été conçue que pour préserver leur marche et leurs travaux révolutionnaires des entràves de l'aristocratie et du royalisme. Interprétée au gré de la jalousie, de la haîne et de la vengéance, cette loi devient une véritable calamité. L'intérieur des maisons d'arrêt offre des rapprochemens les plus immoraux, les plus désespérans, les

plus cruels. Le patriote persévérant dans la route des principes, confondu avec l'aristocrate exhonté et le conspirateur audacieux; le vieillard moribond à côté du jeune-homme dont un léger duvet ombrage à peine le menton; la vierge naïve et touchante, dont les charmes conspirèrent seuls la défaite des coeurs sensibles, assise à la même table que la courtisanne impure: tel est, trait pour trait, le tableau rebutant de ces vastes tombeaux, où des milliers d'infortunés sont ensévelis vivans; et cependant Robespierre et ses complices s'écrient chaque jour dans nos tribunes: *Ainsi que la probité et la vertu, les moeurs sont à l'ordre du jour.*

Quel est le citoyen qui, dans ces tragiques instans, n'a pas eu à pleurer un parent, un ami, plongé dans les fers ou tombé sous la hâche meurtrière que des sacrilèges osaient nommer celle de la justice, comme si la justice n'aimait à régner qu'au milieu des alarmes, sur des ruines et des cercueils!.... Hélas! le deuil et la douleur remplissaient toutes les ames, la stupeur et l'effroi se peignaient sur tous les visages; et le tyran et ses complices subalternes fesaient même un crime de l'apparence des regrets les plus naturels et les plus légitimes!

Un père, une mère tendres osaient-ils élever leur voix suppliante et réclamer les soutiens de leurs cheveux blancs; avec l'expression du sentiment et de l'amour enflammé, l'épouse éplorée sollicitait-elle la pitié en faveur de son

époux arraché de ses bras languissans; l'ami vertueux venait-il plaider la cause de son ami innocent : anathême sur ces conspirateurs, s'écriait la horde cannibale de Robespierre! et soudain ces malheureux étaient punis d'avoir cru que des êtres à figure d'hommes pussent avoir des coeurs accessibles au cri de la nature et de l'humanité; escortés par de vils et insolens satellites, ils allaient partager la destinée affreuse de ceux qu'ils avaient tenté de délivrer, ils allaient grossir le nombre des proscrits.

Alors renâquirent ces jours d'horreur et d'effroi de l'histoire de Tibère, si éloquemment décrits par Tacite et Suétone; comme sous le règne de ce monstre, le délateur sans foi fut seul en crédit; l'azile le plus retiré des maisons particulières cessa d'assurer le secret aux épanchemens de la confiante amitié, sous le masque d'une hypocrite sensibilité, des fourbes perfides savaient s'y insinuer et surprendre les élans les plus purs de l'ame, pour en faire des motifs d'accusation; un discours indifférent, une seule parole échappée, un regard, un geste, étaient recueillis, interprétés, empoisonnés, vous privaient de votre liberté, et peut-être vous conduisaient à la mort. Si dans votre vie actuelle on ne trouvait point d'aliment à la calomnie, on remontait à des tems éloignés, et l'on vous fesait un crime d'anciennes relations, des opinions que vous aviez émises avant la révolution, avant que nous n'eussions le bonheur d'être Républicains; chacun avait à

craindre enfin de trouver dans son ombre même, un dénonciateur, de rendre le papier confident de la pensée la plus simple ; on craignait plus, on craignait de se parler à soi-même. Le père était forcé de comprimer son coeur dans le sein de sa famille; jusques dans les bras de son épouse, l'époux tremblait que l'abandon de l'amour ne le conduisît à l'abandon de la confiance; de vieux amis frémissaient en se rencontrant, leurs regards mornes s'interrogeaient, la terreur repoussait leurs ames prêtes à voler sur leurs lèvres, et ils se séparaient brusquement; les liens les plus doux se rompaient, l'homme ne voyait dans l'homme qu'un ennemi féroce ; les rapports fraternels s'anéantissaient, le citoyen était avili, dégradé; la société touchait à sa dissolution.

La loi sur la police générale de la République, que le tyran et ses complices avaient imaginée, et dont ils s'étaient adjugé exclusivement le soin, la nouvelle organisation du Tribunal Révolutionnaire, ce chef-d'oeuvre de la plus audacieuse atrocité, amenaient à grands pas la réussite de leurs complots : l'opinion était enchaînée, la terreur avait glacé l'énergie républicaine, les hommes qui auraient pu la ranimer, languissaient dans les fers ou avaient porté leur tête sur un échafaud; si quelques-uns restaient, ils étaient si isolés, que les triumvirs ne les craignaient plus.

Mais cet état de faiblesse et d'abâtardissement n'était encore que le prélude du coup décisif par lequel Robespierre prétendait

monter au type de la puissance. Il pensait avec fondement qu'il perdrait le fruit de tant d'agitations et de tant de forfaits, si les détenus innocens, amoncelés dans les maisons d'arrêt, voyaient jamais tomber leurs chaînes. Pour se délivrer d'un tel embarras, il résolut de surpasser en barbarie les Néron, les Caligula, les Busiris, les Aureng-Zeb et autres bourreaux de l'espèce humaine; il résolut.... ma plume hésite à l'écrire... il résolut d'effacer du nombre des vivans tous les détenus de la République. Alors, se disait-il, plus de réclamations importunes, plus de Brutus à redouter. J'égorge du même fer les pères de la patrie; sur leurs corps expirans j'élève le trône de ma grandeur, et je règne sur un peuple timide, tremblant, que l'aspect des supplices aura bientôt façonné au plus lâche esclavage...

Monstre abominable! non, tu ne la consommeras pas cette oeuvre de ténèbres et d'horreur! Il sera interrompu, le cours de tes iniquités; des hommes forts et courageux, des amis brûlans de la patrie et de l'humanité, de dignes Représentans du peuple veillent, ils te suivent, ils ont juré de précipiter au fond du Tartare ton ame dégoûtante de crimes! *Le Cointre* de Versailles, *Fréron*, *Barras*, *Courtois*, *Garnier* de l'Aube, *Rovere*, *Thirion*, *Tallien* et *Guffroi*, courageux auteurs de cette sainte conjuration, que vos noms passent à la postérité la plus reculée, entourés de la reconnaissance et de l'amour d'un peuple que vous avez sauvé!

Que nos neveux vous prennent pour modèles, si quelque Robespierre nouveau pouvait naître jamais au milieu d'eux!...

Mais Fouquier-Tainville, ce vampire gonflé de sang, et son tribunal infâme, avec quelque célérité qu'ils expédiassent les assassinats, ne pouvaient suffire à vîder les prisons qu'après un laps de tems considérable, et le dictateur risquait ainsi de voir le peuple ouvrir enfin les yeux et faire entendre le cri de la pitié; il trouva donc plus prompt de septembriser de nouveau, et il fut décidé que la buche finirait le sort des détenus. Afin de couvrir cependant d'une apparence de justice ce parti sanguinaire, il importait de jeter de la défaveur sur les maisons d'arrêt, de persuader au peuple qu'elles ne renfermaient que des scélérats, des contre-révolutionnaires qui conspiraient du fond de leur prison.

C'est ici que commence le récit des faits particuliers dont nous avons été ou témoins ou victimes, depuis six mois; ils achèveront de dévoiler les intentions perverses du traître Robespierre et de la tourbe grossière de ses satellites. Ces faits démontreront que toutes les vexations ont été imaginées pour nous forcer à ne plus consulter que le désespoir, à nous rendre coupables de révolte, afin d'avoir le prétexte de nous égorger en masse. Ce que je vais dire relativement à St.-Lazare, sera applicable aux autres maisons d'arrêt de la République; dans toutes la même tactique de persécutions a été mise en oeuvre.

Dans

Dans le principe, les détenus n'étaient pas resserrés comme des brigands; avec une permission des autorités constituées, permission rarement refusée, ils pouvaient voir leurs parens et leurs amis; ils pouvaient écrire et recevoir des lettres, pourvû qu'il n'y fût point question d'affaires politiques, et ce n'est que par dégrés, en les privant de toute communication au dehors, que l'on en est venu à les plonger dans l'isolement et l'abandon : position plus cruelle encore que les autres privations qu'on leur fesait éprouver.

L'époque où Hébert, Ronsin, Vincent etc. ont été démasqués, suivit de près celle où l'on enleva à ces infortunés la consolation de pleurer quelquefois dan le sein de ceux qui leur étaient chers et qui venaient les aider à supporter le fardeau de leurs peines, celle où il leur fut interdit de prendre connaissance de l'état de leurs affaires.

Hébert, Ronsin, Vincent etc., complices de Robespierre, travaillaient déjà à l'exécution du projet de massacrer les détenus ; mais le tyran soupçonneux et jaloux s'apperçut bientôt que ces hommes infâmes agissaient pour leur propre compte, au lieu d'agir pour le sien ; il mit autant d'acharnement à les perdre que jusqu'alors il en avait mis à les protéger et à les défendre; le seul Henriot continua d'être investi de toute sa confiance.

La débacle de ces scélérats retarda la septembrisation, mais elle servit de prétexte à de nouvelles arrestations, et Robespierre es-

péra n'avoir reculé que pour mieux sauter.

Mais suivons la marche d'Hébert et de ses acolytes pour soulever le peuple contre les maisons d'arrêt.

Dans le courant de nivôse, ils imaginèrent de faire avec grand appareil, en plein jour, des transféremens de deux cens personnes à la-fois, des prisons dans les maisons d'arrêt, des maisons d'arrêt dans les prisons. Lentement traînés de rues en rues sur de longs charriots, liés, garottés deux à deux, les malheureux que l'on avait choisis étaient exposés aux huées et aux injures du peuple à qui on persuadait qu'ils étaient des brigands de la Vendée [1]. On affectait d'arrêter, des heures entières, les charriots dans les places de marché; les gendarmes avaient ordre de tuer le premier qui se plaindrait ou qui ferait mine de se délier. Dans le nombre de ces victimes on voyait des vieillards, des enfans, des femmes. Plusieurs, accablés de faiblesse et de lassitude, anéantis sous le poids de l'humiliation et de la honte, tombaient en défaillance. Emues à ce tableau déchirant, des femmes de sans culottes accouraient aussi-tôt leur chercher quelques gouttes de vin ou d'eau-de-vie; elles leur présentaient ces faibles secours avec l'expression franche de la nature et du sentiment; soudain le Cerbère municipal, à qui ces femmes compâtissantes cherchaient à ravir le plaisir de savourer les souffrances du mal-

[1] Jaubert se trouvait sur un de ces charriots, et il s'époumonait à crier: *nous sommes de la Vendée.*

heur, s'élançait furieux; les accablant d'injures, il leur arrachait le verre de la main; il brisait ce verre sur le pavé, et fesait reculer à grandes bourrades celles qui avaient osé l'offrir, qui avaient commis le crime de se rendre humaines et sensibles; quelques-unes même de ces bonnes citoyennes ont été punies de leur bienfaisante pitié.

On transféra de Bicêtre à Saint-Lazare deux cens brigands condamnés aux fers, afin de persuader que Saint-Lazase ne contenait que des brigands. Dans cette maison, assez fermée pour des hommes qui ne veulent devoir leur liberté qu'à la loi, mais très-peu sûre pour des êtres accoutumés à tous les crimes, on espérait que ces scélérats se révolteraient et employeraient tous les moyens possibles de s'évader. Pour les exciter à se livrer à des excès, on porta la rage dans leurs ames, on les jeta pêle-mêle dans le réfectoire, sans lits, sans sièges, sans paille, sans bois pour se chaufer, sans même leur donner de nourriture; ils rugissaient, ils remplissaient l'air d'imprécations et de cris. La salle du réfectoire était entourée d'une boiserie artistement faite; bientôt elle fut brisée et brûlée. L'inquiétude et la terreur circulaient dans la maison et aux environs; les voisins tremblaient, chaque instant leur présageait une irruption de contre-révolutionnaires et d'assassins. Alors, monté sur son Bucéphale, à la tête de la force armée, Henriot attroupe le peuple, il entre dans la cour; *Citoyens*, s'écrie-t-il, s'adressant à la garde et montrant les fenêtres

des détenus, *les hommes qui sont dans cette maison sont des scélérats que la mort attend; ils ne rêvent que forfaits et contre-révolution; si un seul osait élever la voix, ou faire mine de s'évader, faites feu sur lui; nous vous les livrons tous.....* A ces paroles sanguinaires, un cri d'indignation part des fenêtres où les détenus étaient agrouppés; Henriot paraît déconcerté; cependant il se remet et reprend: *il est possible qu'il se trouve peut-être parmi ces conspirateurs un ou deux patriotes; s'il s'en trouvait, vous leur accorderiez secours et protection.* Après cette scène, en caracolant, et se félicitant intérieurement de l'impression défavorable qu'il avait laissée contre les détenus, il sortit de la cour.

Témoins de cette conduite révoltante, les détenus n'envisagèrent plus que la mort, et la mort la plus affreuse; ils ne doutèrent plus que l'on ne voulût renouveller l'horrible boucherie du 2 Septembre; ils résolurent, si l'on venait les égorger, d'user, pour se sauver, de tous les moyens qui seraient en leur pouvoir. En conséquence, ils se tinrent sur leurs gardes; quatre dans chaque corridor furent chargés de passer les nuits, de faire sentinelle et d'avertir leurs compagnons d'infortune en cas d'événement. Une seule chose les rassurait un peu; c'est que le citoyen Naudet, alors concierge, était un homme humain, sensible, qui avait pour les détenus tous les égards que l'on doit au malheur, et qui leur procurait tous les adoucissemens qu'il pouvait, sans compromettre son devoir.

Tandis que ces tristes victimes étaient ainsi en proie à des alarmes insupportables, par les ordres hypocrites qu'il fesait imprimer dans tous les journaux, Hènriot aliénait de plus l'opinion contre les maisons d'arrêt [1]; ses mouchards, ceux de l'administration de police, couraient tous les lieux publics, ils y répandaient les calomnies les plus perfides et les plus noires. Mais la première arrestation de Ronsin et de sa clique ayant eu lieu à cette époque, le massacre fut ajourné. Alors les voleurs de Bicêtre y furent reconduits, au milieu des ténèbres de la nuit, et les pauvres lazaristes commencèrent à respirer un peu.

Cependant les mesures n'en furent pas moins rigoureuses; les sentinelles qui nous

(1) Ces longues homélies que, chaque jour, cet infâme agent de Robespierre insérait dans tous les journaux sous le nom d'*ordres*, et dans lesquelles il répétait sans cesse que les détenus conspiraient du fond de leur prison, avaient fait naître dans le peuple une si grande prévention, qu'en général on croyait que nous ne révions que complots, et que si l'on nous rendait à la liberté, ce serait lancer dans la société des tygres qui déchireraient son sein; de là, les applaudissemens donnés aux guillotinades de soixante à quatre-vingt victimes; de là, ces apparitions fréquentes dans la rue Paradis, qui donne sous les fenêtres de derrière de St-Lazare, de femmes [sans doute du nombre des habituées aux tribunes des Jacobins] qui venaient nous narguer, nous huer, nous montrer leur derrière, nous faire le signe de couper le col, et insulter nos épouses, nos parens, nos amis, qui de ce lieu cherchaient à nous envoyer les baisers de l'amour ou de l'amitié.

gardaient n'en eurent pas moins la persuasion que nous étions des brigands, des conspirateurs ; plusieurs fois même elles tirèrent sur des détenus qui se mettaient aux fenêtres; et l'on remarqua que celles qui se permirent ces actes barbares contre des hommes paisibles, étaient de la section d'Hébert [1].

Dans ces momens d'effroi, trois citoyens dont la détention avait dérangé les affaires, et qui se voyaient privés de correspondre avec

---

[1] La consigne que l'on donnait aux sentinelles qui nous gardaient, était effrayante; il leur était défendu, sous peine de mort, de nous parler, de nous répondre, de nous faire le moindre signe : aussi fesait-elle une impression si terrible sur la plûpart des sentinelles, que, dès qu'ils nous appercevaient à une fenêtre, ils pâlissaient de crainte que l'on ne crût qu'ils s'entretenaient avec nous. Plusieurs auxquels la peur de la guillotine embrouillait le cerveau, nous couchaient tout bonnement en joue pour que nous nous retirassions; trois ou quatre fois elles tirèrent, et heureusement manquèrent leur coup. Ces incidens jettèrent le trouble dans la maison; nous frémissions d'indignation de nous voir ainsi traités, et il fallut toute la sagesse du concierge Naudet pour remettre le calme. Ces pauvres sentinelles étaient la plûpart excusables d'avoir si peur : un gendarme avait été guillotiné pour s'être chargé d'une lettre qu'une femme écrivait à son mari détenu à Ste-Pélagie. Cependant j'en ai vu quelques-uns qui se sont hazardés à me dire quelques mots de consolation, en se promenant droit comme un I, sans me regarder; je me ressouviendrai toujours d'un gros homme, sur le visage duquel la bonté était peinte; il eut le courage d'écrire sur le mur avec sa pique : *Pauvres détenus, prenez patience, le tems de la justice arrivera bientôt....* Bon citoyen! si je te rencontre jamais, qu'avec plaisir je presserai ta main consolatrice!

ceux qui étaient chargés de leurs intérêts au dehors, perdirent la tête et se jetèrent successivement par la fenêtre. Ces trois malheureux avaient bien servi la révolution. L'un était Etienne, ancien notaire; l'autre un ami de Marat, dont j'ai oublié le nom, et le troisième un Belge patriote.

Ce n'était pas assez, au gré de nos persécuteurs, de nous avoir ravi le plaisir d'embrasser quelquefois nos femmes, nos amis; il fallait encore nous enlever la consolation de les appercevoir de loin et de leur envoyer des baisers. N'obtenant plus de permissions pour entrer dans la maison, ces objets si chers et qui seuls retiennent à la vie, venaient dans la première cour; là nous les voyions de nos fenêtres; nous les voyions d'assez près pour lire sur leurs traits l'expression de la tendresse, de l'inquiétude et de la douleur; ils pouvaient nous entendre leur dire: *nos coeurs ne connaissent de jouissances que celles d'être à vous; les liens qui nous unissent nous donnent seuls la force de supporter le fardeau de nos peines.* Nous pouvions laisser couler quelques larmes sur nos enfans, que leurs mères élevaient dans leurs bras; la bénédiction paternelle pouvait descendre jusques sur la tête de ces innocentes créatures. Mais, souvent témoins de ces scènes de sentiment, les bourreaux qui torturaient nos ames, ne les virent qu'avec envie, qu'avec rage, et bientôt défense fut faite d'entrer dans la cour, la porte fut fermée, et ce lieu où nos regards

avaient plané si délicieusement sur ce que nous chérissions le plus, ne nous offrit alors qu'une triste et noire solitude. Que ceux qui aiment à savourer les pures expressions du sentiment et de la nature, jugent de l'état d'abattement et de langueur dans lequel cette privation cruelle nous plongea.

D'un autre côté, rien ne présageait un terme à notre captivité ; chaque jour on amenait parmi nous de nouvelles victimes, et nous ne voyions sortir aucuns de nos frères infortunés; nous n'entendions parler que de la terreur répandue dans Paris et dans les départemens, nous apprenions que personne n'osait plus se risquer à solliciter pour nous. Nous nous croyions abandonnés de la nature entière ; nous voyions la société nous accabler de son mépris et de sa haine, et nous en étions au point de défendre même à nos femmes de demander justice pour leurs époux opprimés.

Comme nous nourrissions à nos frais, nous et nos camarades indigens, on n'avait pu nous ôter la faculté d'écrire, du moins pour faire venir ce dont nous avions besoin. Des commissionnaires avoués par le concierge entraient dans les guichets ; là nous communiquions avec eux. Mais cette facilité pouvait faire transpirer au dehors la connaissance des vexations que nous éprouvions, et nous donner lieu d'être informés des calomnies que l'on répandait à la journée contre nous; nos oppresseurs la jugèrent donc nuisible à leur projet, et ils résolurent de nous l'ôter encore.

Le

Le moyen qui leur parut le plus efficace fut de nous isoler, de nous resserrer tellement qu'ils pussent tout se permettre, sans redouter que nos réclamations et nos plaintes parvinssent jamais au Peuple et à la Convention nationale : ils persuadèrent donc aux anciens comités de salut public et de sûreté générale de prendre un arrêté, ordonnant que nous serions nourris en commun et que la nation payerait notre nourriture [1]; l'administration de police nous signifia même que nous serions blanchis, et que toute espèce de correspondance nous serait interdite.

Mais l'humanité de Naudet, concierge, ne s'accordant pas avec de telles mesures, il devint suspect à cette administration : elle saisit l'occasion d'un petit désagrement qu'il éprouva pour le destituer et le remplacer par un autre concierge, le citoyen Semé, brusque et ponctuel exécuteur des ordres oppressifs qu'on lui donnait, cependant honnête-homme et incapable de vexer de son chef [2]. Cet homme

[1] Je dis qu'ils persuadèrent à ces comités de prendre un tel arrêté; il pourrait bien se faire que cet arrêté fut le fruit de la rare imaginative des Vadier, des Amar, des Voulland, des Billaud, des Collot, des Barrère; je me reprocherais de penser seulement un instant à leur ravir l'honneur d'une progéniture qui est si digne d'eux.

[2] *Semé* était l'intime de Bergot, l'administrateur de police, chargé de Saint-Lazare; souvent ils s'enivraient ensemble. La femme de Semé fesait à elle seule plus de bruit que la maison entière; c'était madame

ne paroissait pas encore décidé à tourmenter les détenus et à amonceler contr'eux de fausses dénonciations : il éprouva le même sort que son prédécesseur, et l'on mit à sa place un être entièrement dans le goût de l'administration, une brute féroce qui semblait ne s'alimenter que de nos souffrances : avec un tel cerbère on avait bien la certitude d'être secondé chaudement, lorsqu'il s'agirait de travailler à notre destruction.

Une précaution restait à prendre à nos bourreaux : nous avions des couteaux, des rasoirs, des ciseaux, dont on craignait que nous ne nous fissions des armes pour nous défendre si l'on venait nous égorger ; plusieurs, selon leur fortune, avaient réservé des assignats pour leur dépense courante, leurs besoins à venir, et les secours qu'ils répandaient fraternellement sur leurs camarades pauvres ; avec ces assignats, nous pouvions, disait-on, corrompre nos gardiens et faire passer au-dehors le récit de nos maux. On trouva donc expédient de nous enlever tous ces objets, on trouva expédient d'hériter de nous avant notre

---

J'ordonne ; on la trouvait par-tout, sans cesse contrariant les détenus ; il semblait qu'ils étaient un troupeau d'esclaves faits pour tourner, virer, aller, venir, à la volonté de ce grotesque despote femelle. Quelquefois cependant la haute et puissante dame s'humanisait, adoucissait sa voix et nous nommait *ses petits enfans*. En général, Semé était plutôt haï à cause de sa femme qui se mêlait de tout, que pour son propre compte. = Avis aux concierges qui ne savent pas faire seuls leur métier.

mort, et de nous mettre hors d'état de penser à la moindre résistance.

En conséquence, un beau matin nous recevons l'ordre de nous tenir dans nos chambres, avec défense d'en sortir sous aucun prétexte; les corridors sont fermés, plus de communications entre nous; nous nous demandons à nous-mêmes ce qui peut avoir motivé cet ordre; alors nous voyons entrer des commissaires suivis de la force armée. Comme on croit facilement ce qu'on desire, nous nous arrêtons quelques instans à l'idée que c'est la commission populaire, cette commission dans laquelle nous avions mis notre espoir, et qui n'était qu'une leurre, un moyen de nous assassiner plus sûrement, imaginé par Robespierre et ses complices : *Elle vient nous délivrer*, nous écrions-nous!.... Quelle erreur est la nôtre! Hélas, bientôt nous serons détrompés!

La visite commence, les corridors sont remplis de gardes auxquels il est défendu de nous dire et de nous répondre un mot; accompagné d'un officier de paix, suivi du concierge et de deux guichetiers, un administrateur de police vient dans chaque chambre par ordre de numéros, et il n'en sort qu'après avoir exercé la plus sévère et la plus indécente inquisition, qu'après avoir lu tous vos papiers, retourné vos poches, vos portefeuilles, fouillé jusques dans vos culottes, votre chemise, vos matelats; couteaux, ciseaux, canifs, rasoirs, assignats, bijoux, sont saisis; les montres mêmes, regardées ordi-

nairement comme meubles utiles, sont de bonne prise; on consent pourtant à faire la grace à ceux auxquels on a pris l'argent, de leur laisser jusqu'à la concurrence de cinquante livres.

Trois jours et trois nuits, sans désemparer, dura cette visite inquisitoriale [1]. Que l'on juge de l'inquiétude de ceux d'entre nous dont les corridors furent les derniers à passer, et quand elle fut terminée, quand nous pûmes nous retrouver, quelles conjectures effrayantes nous dûmes en tirer!

Bientôt après arriva le jour où il fut défendu de laisser entrer d'aucune espèce d'alimens dans notre prison, et où le réfectoire commun fut établi.

Crainte que nous ne fissions quelques provisions, on se garda bien de nous avertir de ce jour; ce fut à l'improviste, le 24 messidor, que disparurent les commissionnaires, que l'entrée du guichet nous fut interdite, et que l'on nous signifia que, pour ne pas mourir de faim, nous devions nous décider, chacun, à emporter d'assaut une place au réfectoire.

---

[1] Il serait difficile de rendre la brutale grossiéreté de l'administrateur Bergot en procédant à cette visite; je l'ai vu pousser le rafinement de la barbarie jusqu'à vouloir enlever à un détenu une tabatière sur le couvercle de laquelle était le portrait de son épouse. *Ces Messieurs*, disait-il, *se consolent avec ces portraits d'être privés des originaux, et ils ne s'apperçoivent plus qu'ils sont en prison....* Le monstre! mais il a porté la peine de ses forfaits; mis hors de la loi avec la Commune rebelle, il a subi le même sort.

Je ne parlerai pas des deux mortelles heures que l'on était forcé de passer à la porte de ce refectoire, se coudoyant, se pressant, s'étouffant les uns les autres; je dirai seulement que pour nourrir des vieillards, des femmes délicates et faibles, des malades, on nous donnait pour 24 heures, à chacun, deux harangs pourris, de la merluche empoisonnée, et une chopine d'une composition de litarge, de bette-rave et de bois d'Inde, etc. que l'on appelait vin [1]. Les premiers jours, Bergot fit la visite des tables, non pour avoir l'oeil sur ce que nous fussions bien et suffisamment nourris, mais pour enlever les couteaux à ceux d'entre nous qui avaient eu l'adresse de soustraire le leur à sa vigilance

---

[1] Après le 9 thermidor, le bon Périnal se trouva pris comme dans un trébuchet. Un matin il fesait entrer deux tonneaux pour la provision de vin : ne voilà-t-il pas qu'au beau milieu de la cour la voiture renverse, et les tonneaux de rouler à terre, de s'enfoncer, et d'exposer aux regards des détenus, qui observaient des fenêtres, deux rivières; l'une, d'une boue rouge, au milieu de laquelle on distinguoit, dans toute leur intégrité, et le bois et les autres drogues qui la composaient; l'autre était tout bonnement de l'eau claire. Malheureusement, un des nouveaux commissaires de la commission de police se trouvait-là, et les plaintes que nous lui avions faites étaient fraîches dans son souvenir; il envoya monsieur Périnal en prison; mais quelques jours après nous le vîmes reparaître. Cette mésaventure donna lieu à un plaisant d'écrire sur le mur ces deux vers :

Le tonnerre en ce jour a frappé Périnal :
Son destin s'accomplit, le coquin finit mal.

farouche. Si nous nous plaignions de la nourriture détestable que l'on nous donnait, il se mettait en fureur : *C'est encore trop bon*, disait-il, *pour des b...... que l'on va guillotiner.* Puis il disait au cuisinnier : *ne t'avise pas d'écouter ces b.....s-là ; s'ils ne veulent pas manger ce que tu leur sers, qu'ils se couchent à côté.*

Périnal, c'est le nom de ce nouveau Mignot à qui s'appliquent si bien ces vers de Boileau ;

Périnal, c'est tout dire, et dans le monde entier
Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.

Le cher homme! il seoondait à merveille les intentions de son commettant, et il ne répondait à nos plaintes que par ces mots : *si j'écoutais l'administration de police, vous seriez encore plus mal.*

Je dois dire pourtant à sa justification, qu'il était, en quelque sorte, forcé par les sacrifices qu'il avait faits, de nous traiter ainsi. Nous ne savions pas le secret, nous l'avons su depuis. En passant son marché, l'administration de police avait exigé de lui, pour qu'il eût le droit exclusif de nous empoisonner, une somme de quatre-vingt mille livres de pour-boire, car cette administration aimait beaucoup à boire, à en juger par Bergot qui ne paraissait jamais que le visage tout enluminé du jus de Bacchus, et qui s'ennivrait avec les porte-clefs, les commissionnaires eux-mêmes. Un jour, second tome du buveur Grégoire et du père Sep, il ne

marchait qu'en traçant des S et ne parlait que par hocquets à la Léonard : il voulut entrer dans cet état ; la garde de la maison refusa de le reconnaître et l'arrêta ; il fallut toute l'éloquence du concierge pour engager l'officier qui commandait le poste, à rendre ce pourceau, sur-tout pour qu'il promît de n'en pas faire un rapport.

Quelque peu difficile que tu sois, tu juges, cher lecteur, que deux harangs pourris et un peu de merluche empoisonnée, dans l'espace de 24 heures, n'étaient pas très-propres à nous restaurer l'estomac ; si tu considères aussi que nous étions dans la canicule, époque où, de tout temps, cette sorte d'alimens salés a été proscrite par des réglemens sévères de police, tu redoubleras d'indignation contre les scélérats qui traitaient ainsi des hommes, des citoyens, dont un grand nombre valait mieux qu'eux.

Il y avait parmi nous des vieillards infirmes qui avaient besoin d'un peu de bon vin pour se soutenir, des femmes malades ou enceintes, plusieurs étaient au lait ; eh bien! ces secours leur furent impitoyablement refusés. Le citoyen Jiamboni, banquier, était moribond, sa femme dévorée par un cancer au sein : le premier demanda comme une faveur insigne, qu'on lui permît de faire entrer quelques sirops et autres choses qui lui étaient ordonnées ; la seconde quelques gouttes de lait : *non*, *f*... telle fut la réponse de notre Cerbère; ils insistèrent : *non*, *f*..... *vous*, *dis-je*...

Quoique la lecture des journaux nous fût refusée, quelques nouvelles perçaient cependant dans notre prison [1]; nous interrogions les nouveaux venus, et le tribunal révolutionnaire, le nombre des guillotinés étaient toujours l'objet de nos questions; nous frémissions de terreur au récit du nombre des victimes dont la tête tombait chaque jour; nous entendions parler de la conspiration du Luxembourg et des autres maisons d'arrêt, et nous ne pouvions concevoir comment une poignée de détenus, sans relations, sans ressources, sans armes, avaient pu ourdir de pareilles trames; nous jugions des autres maisons d'arrêt par la nôtre, où le plus grand ordre, la plus grande soumission régnaient, et où nous étions tous plutôt retenus par notre respect pour la loi que par les verrouils.

Nous nous applaudissions de ne pas avoir eu parmi nous d'hommes capables de former des projets d'invasion, ni assez audacieux,

(1) Cette défense de laisser entrer les journaux dans notre prison, en nous tenant dans l'ignorance des événemens du dehors, donnait lieu à certains hommes, dont l'imagination ne pouvait être oisive, de faire circuler, chaque jour, parmi nous les nouvelles les plus extraordinaires, tantôt effrayantes, tantôt favorables. Ainsi, sans cesse on nous fesait passer de la terreur à l'espoir, de l'espoir à la terreur. Les riches savaient souvent à quoi s'en tenir; à force d'argent, ils se procuraient les journaux. J'ai vu payer un seul numéro du *Journal du soir* ou du *Courrier républicain*, jusqu'à 25, 50, et 100 livres. Encore le porte-clefs qui le procurait, croyait faire une grace d'autant plus grande, qu'il risquait sa tête.

assez

assez scélérats, pour conspirer du fond de leur prison contre la représentation nationale. Hélas! nous ignorions que la foudre grondait sur notre tête, que dans le moment même on était à imaginer un roman de conspiration pour nous l'appliquer, qu'à la même table que nous se trouvaient des monstres chargés de ce soin et de celui de désigner les infortunés destinés à porter la peine d'un forfait qui n'existait que dans l'imagination infernale de leurs vils dénonciateurs.

Un nommé Manini, Italien, homme connu depuis la révolution pour un dénonciateur et un mouchard, et qui n'avait fait d'autre métier dans les différentes maisons d'arrêt où il avait été détenu, fut l'inventeur de la fable; il s'accoupla à un serrurier nommé Coquery, imbécille qu'il avait subjugué, ou par des promesses, ou par des menaces. Ce Manini un beau jour dénonça donc plusieurs individus détenus à St.-Lazare, comme ayant offert seize mille livres au serrurier pour scier un barreau de la seule fenêtre du premier où il y ait des barreaux, et ce afin de s'évader, pour aller ensuite égorger les membres des comités de salut-public et de sûreté-générale, notamment Robespierre à qui, disait-il, Alain, (*jeune-homme, fils d'une fruitière, lequel était toujours seul, et ne parlait presqu'à personne*) devait arracher le coeur et le manger.

Cette fenêtre donne sur une espèce de terrasse du jardin de la ferme, mais une distance

de 25 pieds la sépare ; immédiatement au dessous est la guérite d'une sentinelle. Le barreau enlevé, on devait, selon Manini, passer une planche qui aurait formé un pont de la fenêtre à la terrasse ; c'est à ce pont étroit et fragile que les prétendus conspirateurs auraient confié leur destinée, et sans doute qu'ils eussent eu l'art d'endormir la sentinelle qui se serait trouvée dessous, ainsi que les sentinelles voisines ; sans cette précaution, elles auraient tout vu, tout entendu, et l'on doit croire qu'elles ne se seraient pas prêtées aux desirs des déserteurs.

Tel fut le chef-d'oeuvre de l'imaginative de Manini, suivi de Coquery. Cette dénonciation accueillie comme elle devait l'être par Robespierre et son cher Fouquier-Tainville, ils dépêchèrent Herman, ministre de la justice, à St.-Lazare, pour ordonner à deux autres de leurs agens dans la prison, d'englober dans cette conspiration tous ceux qu'ils pourraient. Il est bon que mes lecteurs connaissent le moral des deux individus que le doux Herman chargeait de ses pouvoirs. Le premier, nommé Jaubert, est un Belge réfugié qui, depuis qu'il est en France, n'a fait que dénoncer ses compatriotes. Après avoir fait banqueroute dans sa patrie, il devint aide-de-camp et confident intime du féroce d'Alton, ministre sanguinaire des barbaries de Joseph II dans la Belgique, de d'Alton qui fesait éventrer les femmes enceintes et écraser les enfans contre les murailles. Per-

sonne ne servit plus activement ce monstre horrible que Jaubert; personne plus que lui, lors de la révolution de la Belgique, ne persécuta les patriotes; il les épiait, les arrêtait, les conduisait lui-même à la potence. Aussi mérita-il que son maître le recommandât particulièrement à Joseph II; par contrecoup, pour reconnaître ce bienfait, après la mort de d'Alton, Jaubert fit imprimer son éloge, et il s'attacha à prouver, en dépit de mille faits atroces qui tous déposaient contre le caractère féroce et barbare de ce satellite d'un tyran, que jamais l'humanité et la liberté n'eurent un plus courageux ami. Lors de l'entrée des armées françaises dans la Belgique, Jaubert cabala de toutes ses forces pour croiser les opérations de nos commissaires, et pour empêcher les réunions; il est fort soupçonné d'avoir été complice de la trahison de Dumourier; comme tel, il avait été arrêté à Lille, mais le conspirateur Lavallette le fit remettre en liberté. Depuis, il vint à Paris où il ne travailla qu'à dénoncer ses compatriotes réfugiés, tous convaincus qu'il n'est qu'un espion de l'Autriche. Il fut arrêté de nouveau, et de sa prison, il ne cessa plus d'assiéger les comités de dénonciations et de projets. Détenu avec Ronsin, Clootz, Péreyra, Desfieux etc., il fut leur intime, tant qu'il crut qu'ils l'emporteraient; mais dès qu'il leur vit le dessous, il les dénonça. Voilà l'homme que Robespierre établit arbitre de la vie et de la mort de huit cents citoyens;

voilà l'homme qui se dit le meilleur républicain qui existe, et qui nous appèle des gens timides en révolution.

Quant à Robinet, il est Français, marié depuis long-temps à Bruxelles; à l'entendre, personne n'a mieux servi que lui la révolution française dans la Belgique. Ses aventures sont un roman qui n'a persuadé personne; du reste, entièrement asservi à Jaubert qu'il regardait comme un oracle, il fesait gloire d'être son scribe et de lui obéir en tout.

Pour donner à ces deux coquins plus de facilité à dresser les listes qui leur étaient demandées, Herman et les administrateurs de police ordonnèrent qu'ils eussent la liberté de compulser à volonté les registres des écrous, et souvent il venait passer les matinées à travailler avec eux.

J'allais quelquefois dans la chambre de ce Robinet, parce que sa fenêtre donnait sur la porte d'entrée; de là je pouvais appercevoir un instant ma femme et lui souffler un baiser lorsque cette porte s'entrouvait.

Un jour j'étais chez lui : *tu es un bon patriote*, me dit-il; *je vais te faire une confidence, mais à condition que tu n'en parleras à personne; si tu disais un mot, tu serais perdu.* Il continua ainsi : « Nous » sommes chargés, Jaubert et moi, par les co- » mités de salut-public et de sûreté-générale, » de faire la liste de tous les aristocrates et » de tous les contre-révolutionnaires qui » sont dans cette maison; aussitôt que nous

» aurons fait cette liste, les patriotes sortiront ». Je frémis à ces paroles. Voyant mon air interdit : « il faut que tous ceux qui ne se sont » pas montrés ardens révolutionnaires y » passent » me dit-il, en fesant de sa main le signe de couper la tête. Il me montra ensuite une liste de quatre-vingt-deux individus, parmi lesquels s'en trouvaient que je connaissais pour bons citoyens, et sur lesquels Jaubert et lui avaient mis des notes vagues et fausses. Je ne pus m'empêcher de lui observer combien il était délicat d'accuser aussi légérement, et quelles funestes conséquences pouvaient en résulter : « Nous n'avons rien » à craindre, répondit-il, il est décidé qu'il » faut que toutes ces têtes-là tombent; nous » sommes bien soutenus; d'ailleurs remarque » ces mots qui sont au bas de la liste : *nous » observons que nous ne dénonçons pas, » nous nous bornons à émettre notre opinion » sur les individus ci-dessus, ainsi qu'elle » nous a été demandée* ». En cas, ce qui » n'arrivera pas, que l'on veuille nous in- » quiéter, ces mots-là nous sauveront ».

Je ne puis rendre toute l'horreur dont je fus saisi à ces paroles barbares que cet infâme prononçait d'un air gai, et dont le refrein était *vive la République*. Je racontai ce que j'avais vu à quelques-uns de mes malheureux compagnons, et le coeur partagé entre la crainte, les alarmes et l'espoir que peut-être de tels gredins ne seraient pas crus sur parole, nous attendîmes l'événement.

Dans cette attente pénible, plusieurs jours s'écoulèrent, pendant lesquels Jaubert et Robinet se conduisirent avec l'impudence de scélérats sûrs de leur coup; ils disaient à qui voulait l'entendre, qu'ils fesaient des listes; ils inspiraient une si grande terreur que l'on était à leurs pieds; si quelqu'un n'était pas de leur avis, ils le menaçaient de l'envoyer à la guillotine; Jaubert obtint les faveurs de quelques femmes en les effrayant de la crainte d'être inscrites sur sa liste si elles les lui refusaient; une de ces infortunées n'en a pas moins été guillotinée du fait de ce fourbe exécrable. Tous deux ils taxaient les riches, et il les inscrivaient malgré cela avec des notes calomnieuses; ils n'épargnèrent pas même ceux qu'ils appelaient leurs amis : *un révolutionnaire*, disait Jaubert, *n'a point d'amis.* Sollicité par le citoyen Jolly, canonnier, d'effacer le nom de sa maîtresse et du citoyen Jamboni et de sa femme qui, disait ce jeune-homme, n'avaient donné que des preuves d'attachement à la révolution : *Tais-toi*, répondit-il, *où je t'y mets toi-même.* Un détenu était mécontent de son compagnon de chambre : *Veux-tu que je te débarrasse de cet homme-là*, lui dit Robinet, *je le mettrai sur ma liste et son affaire sera bientôt faite.* Jaubert se promenait dans les corridors et dans la cour, la tête haute; il narguait, ricanait les uns et les autres, et malheur à celui qui aurait trouvé mauvais cet air audacieux et impertinent. C'est ainsi que ces infâmes, ces Nérons subalternes,

se conduisaient au milieu de ceux dont ils tramaient la perte, et je n'ai fait qu'esquisser un coin du tableau de leurs scélératesses.

Arriva le jour où nous devions être témoins du résultat du travail de ces antropophages. C'était le 5 thermidor; jamais ce jour, et les deux qui l'ont suivi, ne s'effaceront de mon souvenir. Sur les quatre heures de l'après-dinée, deux longs charriots couverts sont introduits dans la première cour. Nos coeurs se serrent, notre sang se glace en les appercevant de nos fenêtres. Qui vient-on chercher? Est-ce un simple transférement dans une autre maison? Est-ce pour le tribunal révolutionnaire?.... Le bruit se répand que l'on vient chercher plusieurs détenus pour les transférer à Chantilly; mais la joie que nous lisons sur le visage de Jaubert et de Robinet, ne nous apprend que trop que la mission de ces deux charriots est d'enlever des victimes, pour assouvir la soif sanguinaire des ogres du tribunal de Robespierre. D'un air sombre et silencieux, une vingtaine de guichetiers se répandent dans les corridors, ils se détachent trois par trois pour aller chercher ceux que l'on appelait. Mornes et tremblans, nous étions rangés en files; bientôt passent ces infortunés que nous voyons pour la dernière fois; la pâleur de la mort est sur le front des uns, le calme des ames fortes sur celui des autres; ils nous serrent dans leurs bras, ils nous disent adieu, ils nous invitent au courage: *vous en avez plus besoin que nous*, nous

disent-ils, *car vous restez.* Un instant après, nous les voyons monter dans les fatals charriots; de là ils nous font encore signe de la main, ils nous crient: *nous allons mourir innocens.* Ils partent, et nous voyons leurs yeux fixer sur nous de longs regards, où se peignent le regret et la douleur. Quelle nuit affreuse on passe après avoir été témoin d'un pareil spectacle! que le lendemain aussi fut terrible! nous les savions devant ces juges de sang, auprès desquels l'innocence avait le même destin que le crime! et quand nous apprîmes que leurs têtes à tous étaient tombées, quel fut notre espoir! lorsque sur-tout nous entendions répéter, que trente détenus seraient seulement épargnés à St-Lazare [1]!

Le 6 et le 7, nous souffrîmes les mêmes angoisses, nous eûmes la même agonie, nous vîmes nos frères, nos amis s'arracher de nos bras pour marcher à l'échafaud; mais ces deux derniers jours, par un rafinement

---

[1] C'était le mot de Jaubert et de Robinet. Pendant ces enlèvemens ils étaient radieux de joie; Robinet s'ennivrait et s'abandonnait aux accès de la gaîté la plus bruyante. On frémissait; si l'on avait eu le malheur d'être rencontré, fixé par eux, on se croyait déjà guillotiné. Après le premier enlèvement, je rencontrai Jaubert dans l'escalier: *Eh bien*, me dit-il en se frottant les mains et riant, *ça va, comme tu vois.* —Une sueur froide me saisit. *Oui*, répondis-je en balbutiant, *pourvu que l'innocence ne soit pas confondue avec le crime.* — *Sois tranquille*, reprend-il, *le peu de Sans-culottes qui sont ici n'ont rien à craindre, je les ferai sortir bientôt; mais il faut que tous les autres y passent.*

de

de barbarie, on entra quatre heures d'avance les charriots dans la cour, afin de faire éprouver lentement à chacun le supplice affreux de douter s'il était, ou s'il n'était pas du nombre des proscrits que les bourreaux attendaient.

André Chénier, homme précieux par ses talens et ses connaissances, et dont tout le tort était d'avoir, en 1790, usé de la liberté de la presse, en insérant dans le journal de Paris quelques lettres contre les Jacobins, ainsi que le poëte Roucher, bon époux et bon père, furent du nombre des victimes du second jour. Au moment où on vint chercher Roucher, un de ses camarades, le citoyen Suvée, victime de la jalousie de David, achevait de le peindre : attendez un instant, dit-il aux guichetiers, et il fit, pour mettre au bas de son portrait, ces quatre vers qu'il adressa à sa famille et à ses amis :

Ne vous étonnez pas, objets touchans et doux,
Si l'air de la tristesse obscurcit mon visage ;
Lorsqu'un crayon savant dessinait cette image,
On dressait l'échafaud et je songeais à vous.

Un homme de lettres connu, avait avec lui son fils, âgé de sept à huit ans, enfant charmant dont l'éducation fesait ses soins et sa consolation. Robinet avait conçu pour lui une passion infâme qui ne peut appartenir qu'à des êtres, en tout sens, hors de la nature ; il le fit entrer un jour dans sa chambre, s'enferma et se livra avec cet innocent à des

turpitudes horribles, que la plume ne peut décrire. L'enfant jasa malgré les défenses de cet odieux satyre ; le père fut informé de la scène et surveilla davantage son fils. On pense que c'est pour s'en venger et se débarrasser d'un objet devant lequel il aurait eu sans cesse à rougir, que Robinet le mit sur sa liste.

Le 8, nous nous attendions encore à un nouvel enlèvement, mais nous apprîmes que l'on nous laissait trois jours de répit, que la maison des Carmes fournirait pendant ces trois jours et que l'on ne reviendrait que le 11 à St-Lazare. Ce délai ajoûtait au supplice de l'indécision qui nous tourmentait ; la mort était dans nos ames ; presque certains d'être sacrifiés, nous fesions nos dispositions, nous écrivions à nos parens, à nos amis, nous nous apprêtions, enfin, au passage de la vie au néant. Un de nos compagnons d'infortune, le citoyen Cahier, défenseur officieux, après avoir échappé au massacre du 2 septembre, après avoir été acquitté par le tribunal révolutionnaire, savait qu'il allait enfin être victime de la haîne que lui portait l'infâme Coffinal, et qu'il serait de la fournée du 11 ; la situation cruelle où il se trouvait, lui inspira le 8, à neuf heures du soir, la romance suivante :

Air : *L'heure approche où je vais mourir, etc.*

Ouvrez enfin, ouvrez les yeux,
Amis, Septembre recommence !
N'entendez-vous pas vers ces lieux,
Le char de la mort qui s'avance ?

Dans le sang de nos compagnons
Un tyran veut noyer ses crimes ;
On vient pour lui dans nos prisons
Chercher de nouvelles victimes.

Quand des traîtres auprès de vous,
Livraient vos noms à la vengeance,
L'aveugle mort des mêmes coups
Frappait la vieillesse et l'enfance ;
Graces, Beauté, talens, vertus,
Qui nous charmiez dans nos misères,
Douce amitié, vous n'êtes plus,
Trois jours ont dévoré nos frères.

Mais de mon geolier inhumain
J'entends déjà la voix cruelle.....
Oui, je te vois, juge assassin ;
Oui, c'est moi que ton ordre appelle!.....
Embrassez-moi, mes bons amis,
Consolez ma femme, ma mère,
Portez quelque jour à mon fils
Les derniers adieux de son père.

On m'arrache à vous pour toujours,
Objets si chers à ma tendresse!....
O toi, charme de mes beaux jours,
Toi, mon épouse, ma maîtresse,
Mon coeur toujours exempt d'effroi,
Sous le fer de la tyrannie,
Ne respirera que pour toi,
Et pour mon ingrate patrie.

Dans la sombre nuit du tombeau,
Entends ton époux qui te crie :
Supporte encor le lourd fardeau
Des longs chagrins et de la vie ;
Pour l'enfant de ton bon ami
Conserve un appui dans sa mère,
Sur-tout, ô mon ame ! apprends-lui
A chérir le nom de son père.

Tremblez, juges, bourreaux, tyrans,
Vous qui déchirez ma patrie ;

Et vous, mânes encor sanglans
Du vieux père de Virginie,
Levez-vous, des mêmes couteaux
Frappez et tyrans et complices;
Que les juges, que les bourreaux,
Meurent de leurs propres supplices.

Pendant les trois jours de l'apparition au tribunal de nos malheureux camarades, quels témoins déposèrent contr'eux ? Manini et Coquery, toujours Manini et Coquery; le rôle de Jaubert et de Robinet était seulement de dresser les listes ; quant aux deux premiers, ils soutenaient éfrontément aux accusés qu'ils les avaient vu conspirer pour s'évader de St-Lazare et égorger les représentans du peuple. Un accusé défia Manini de les désigner chacun par leur nom en les regardaut ; il mit ses lunettes et n'en put désigner un seul, car il ne les connaissait pas, et Coffinal, en les injuriant et les persifflant avec cruauté, ne les tint pas moins comme convaincus. Lorsqu'un d'eux voulait dire quelque chose pour sa défense, ce scélérat et Fouquier-Tainville le forçaient à se taire par ces mots : *Tu n'as pas la parole*, ou : *Le tribunal en sait assez sur ton compte* ; ensorte qu'ils se voyaient condamnés tous dans un espace de tems qui eût suffi à peine pour les interroger sur leurs noms et sur leurs qualités ; s'ils se plaignaient que l'on ne voulût pas écouter leur justification, soudain ils étaient mis hors de débats [1].

[1] Un des grands griefs aux yeux des Dumas, des Coffinal, des Fouquier, ou plutôt un prétexte bannal

Il faudrait un volume exprès pour entrer dans le détail de toutes les atrocités de ce tribunal de vampires ; je me bornerai à quelques faits qui ont eu rapport à la maison d'arrêt de St-Lazare.

Il y avait dans cette maison deux femmes détenues, portant à-peu-près le même nom ; l'une s'appelait Maillé, et l'autre Maillet : on se trompe et l'on emmène la seconde pour la première. Au tribunal on s'apperçoit de la méprise : *Qu'importe*, dit Coffinal, *passons à un autre.* Ainsi la citoyenne Maillet fut guillotinée pour le délit imputé à la citoyenne Maillé.

Mais nous avons fait d'une pierre deux coups, se dirent Coffinal et Fouquier, par ce moyen la citoyenne Maillé se trouve jugée aussi. Ils l'envoyèrent donc chercher dans la nuit, quoique gissante sur son lit, travaillée par une maladie de nerfs, et l'on nous dit le lendemain qu'elle avait été guillotinée sans avoir paru au tribunal.

La veille, son fils, qui n'avait pas encore seize ans et qui était arrêté depuis l'âge de quinze, avait été condamné aussi à perdre la tête, comme complice de la conspiration Manini, parce qu'il avait jeté un harang

pour condamner les riches, les nobles et les prêtres, était de ne pas avoir fréquenté les patriotes détenus. On pourrait croire que ces messieurs avouaient par-là qu'il y avait des patriotes incarcérés. Que l'on ne s'y méprenne pas ; patriote, dans leur sens, signifiait feseur de listes, mouton des comités de terreur générale et de calamité publique.

pourri, qu'il ne pouvait manger, au nez du cuisinier.

La ci-devant abbesse de Montmartre, âgée de 80 ans, et ne pouvant plus ni se soutenir ni parler; la citoyenne Meursin, paralytique qu'il fallait porter sur les bras, furent condamnées comme convaincues d'avoir tenté de s'évader, en passant d'une fenêtre sur une planche de dix pouces de large, à quarante pieds de terre, pour s'élancer dans un jardin dont elles auraient escaladé les murs.

Un fait plus atroce encore et qui glace d'horreur: Le tribunal n'avait pas osé pousser l'impudeur jusqu'à condamner un pauvre petit vieillard, ci-devant porte-Dieu de Saint-Sauveur, parce qu'il était trop insignifiant, trop grotesque pour que le peuple pût penser qu'il eut le secret d'une conspiration; il l'acquitta donc, mais, en même tems, il ordonna qu'il garderait prison pendant 24 heures et qu'il serait ensuite remis en liberté, s'il ne venait pas de nouvelles charges contre lui; en conséquence il fut descendu à la conciergerie. Deux jours se passent, sans que ce malheureux entende parler de sa sortie; le troisième, son étoile l'avait conduit dans un guichet au moment où l'on fesait la toillette d'une cinquantaine de condamnés; on l'apelle; croyant que c'est pour être libre, il accourt: mais quelle est sa surprise! On le saisit, on lui coupe les cheveux, on lui lie les mains derrière le dos; il se démène, il crie, il pleure, il jure ses grands dieux qu'il a été acquitté,

qu'il devrait être libre de la veille; on ne l'en fait pas moins monter dans le charriot mortuaire, et il est guillotiné quoiqu'acquitté.

Je m'arrête ici, j'en pourrais écrire bien davantage : mais, outre qu'il faut savoir s'arrêter, j'en ai dit assez pour faire connaître dans quelles mains nous étions, et si la vertu la plus pure pouvait se flatter d'échapper à une destinée qui semblait être celle de tous.

Quand perça dans notre prison la nouvelle que le tyran venait d'être décrété d'accusation, spontanément nous levâmes les bras au ciel en action de grâces; des larmes coulèrent de nos yeux : *la libérté, la patrie est sauvée*, nous écriâmes-nous tous avec l'accent de la joie la plus vive; *nous sommes sauvés nous-mêmes* ! J'étais dans ce moment avec le brave Gonchon, l'orateur des hommes du 14 Juillet et du 10 Août; nous maudissions le tyran, et nous concertions notre défense, car nous savions que nous étions du nombre des proscrits [1].

---

[1] *Gonchon est un brave homme*, disait Jaubert à ceux qui lui témoignaient leur étonnement de voir sur sa liste un sans-culotte qui avait rendu tant de services à la révolution, *mais il est trop estimé des sans-culottes du fauxbourg; il faut qu'il meure*. Ces paroles étaient celles que Robespierre proféra à un ami de Gonchon qui présentait son opinion sur ce patriote. Pendant plus d'un an, Gonchon a été détenu, après s'être montré sur la brèche dans toutes les crises de la révolution. Jamais homme peut-être n'aima plus passionnément la liberté ; jamais homme, en même

Je n'essayerai pas de rendre le torrent de sensations ravissantes dont je fus inondé à cette heureuse nouvelle, cet instant me sera toujours sacré; je crois que nous acquîmes tous une nouvelle ame pour sentir notre résurrection. Le 10, quelle alégresse régnait dans St.-Lazare! Ce sombre séjour, naguères celui des pleurs et du désespoir, était devenu l'asile de l'espérance, de la joie et du bonheur; oui du bonheur, car nous nous associons de coeur au triomphe de la représentation nationale et au bon esprit des Parisiens, car nous étions certains que l'innocence allait voir cesser ses longs tourmens, et qu'elle serait solemnellement reconnue.

Il me reste un devoir à remplir, c'est de rétablir une erreur qui a eu lieu relativement à quelques patriotes que l'on a confondus avec les Manini et les Jaubert, et dont la conduite a été bien loin de mériter un tel reproche. Ces citoyens ont éprouvé des désa-

---

temps, n'eut une ame plus brûlante de l'amour de l'humanité. Souvent il s'est trouvé en position de s'enrichir; il serait riche, s'il eût voulu faire comme tant d'autres; mais ce n'est pas Gonchon qui sacrifie sa délicatesse, son devoir, sa patrie à la fortune. Si son humble réduit est l'asile de la pauvreté, il est aussi l'asile de la vertu. A St-Lazare, il avait imaginé d'avoir un tonneau, pour donner à jouer aux petits palets. Du produit de ce tonneau, il envoyait des secours à sa femme et à ses enfans. Jouait qui voulait, il ne demandait jamais d'argent, mais on le trompait rarement sur le nombre des parties. Le tonneau de Gonchon n'était pas le tonneau orgueilleux de Diogène, c'était celui de la probité.

gremens

gremens qu'ils n'avaient pas mérités. Quelques aristocrates tentèrent de tourner à leur profit la nouvelle révolution; ils pensèrent que ce serait faire un grand coup de calomnier des patriotes, et des hommes timides et crédules, qui foisonnent dans les maisons d'arrêt comme ailleurs, ont cru ces messieurs sur parole.

Voici le fait : s'appercevant que le peuple commençait à douter de la réalité des conspirations dont on fesait figurer au Tribunal tant d'acteurs disparates, les Coffinal et les Fouquier imaginèrent d'appeler comme témoins, seulement pour la forme, des hommes connus par leur moralité ou leurs sesvices. En conséquence, un gendarme vint chercher le citoyen Pepin-Desgrouhettes à St.-Lazare. Pepin, qui sollicitait sa sortie, crut qu'il allait monter sur le fauteuil dont on ne descendait que pour aller à la mort; la surprise de ce coup inattendu lui fit perdre l'usage de ses sens ; ses amis l'encouragèrent cependant, et sa bonne conscience lui rendit toute sa force ; il partit. Jusqu'au soir, les patriotes furent dans une inquiétude cruelle; il revint et nous raconta qu'il avait été appelé pour déposer sur la conspiration prétendue; il nous dit, et depuis des témoins oculaires me l'ont assuré, qu'il témoigna son étonnement de cette conspiration dont jamais il n'avait entendu parler, et qu'il avait rejeté bien loin l'idée de son existence; qu'interrogé sur le moral des individus accusés, il avait constamment répété n'avoir jamais eu aucune relation avec eux en gé-

néral; qu'il avait dit ensuite tout le bien qu'il savait de ceux qu'il connaissait, et fait ses efforts pour les sauver; qu'alors Coffinal, qui présidait, l'avait ainsi apostrophé : *Tu n'es pas ici défenseur, et comme témoin, nous n'avons pas besoin de t'entendre à décharge.* C'est ainsi que s'est conduit Pepin; j'ajouterai que la seconde fois qu'il fut mandé, Jaubert osa venir le trouver avant de partir, et lui montrer une nouvelle liste, en le chargeant d'une lettre pour Fouquier-Tainville; que voyant cette liste qui offrait les noms d'excellens citoyens, Pepin traita cet homme vil avec toute l'indignation et le mépris qu'il méritait, le menaça d'avertir les braves gens qu'il voulait assassiner (*ce qu'il fit le jour même*), et s'il était encore appelé au tribunal, de révéler tout au peuple, au risque de périr. Je demande si c'est-là être complice de Jaubert? Cependant des méchans en ont accusé Pepin, et quelques hommes sans caractère ont accrédité ces propos. Mais sa marche franche, indépendante de tous les partis, les services qu'il a rendus à la révolution dans les différentes fonctions qu'il a exercées, l'estime de ses concitoyens dont il n'a cessé de jouir, cautionnent à Pepin que jamais les aboiemens de quelques calomniateurs et de quelques sots, ne terniront une réputation qui a pour base les vertus d'un bon époux, d'un bon père, d'un bon ami et d'un bon citoyen.

Gagnant, administrateur de police, destitué par Robespierre, fut appelé avec Pepin, mais

seulement pour faire nombre et jeter de la poudre aux yeux du peuple; Gagnant soutint de même qu'il n'avait aucune idée de la conspiration [1]. On lui a reproché, depuis, d'avoir été cause de la mort de Loiserolles, homme de loi et placé par Jaubert parmi les prétendus conspirateurs [2]. Le fait est que Gagnant

---

[1] Jamais je n'ai été lié avec Gagnant; je rapporte ici un fait que, dans ma conscience, je crois constant. Gagnant peut avoir des torts d'ailleurs, je ne m'érige point en son avocat. Je sais qu'en général les détenus ne l'aimaient pas et qu'ils lui fesaient de graves reproches. Il avait précédé Bergot dans l'administration de St.-Lazare, et tous l'ont accusé d'avoir accablé les détenus sous le poids de l'arbitraire le glus brutal et le plus odieux. Je n'étais pas à St.-Lazare à cette époque, et je ne parle que de ce dont j'ai été témoin.

[2] *A l'occasion de l'infortuné* LOISEROLLES, *mes lecteurs liront avec intérêt la lettre suivante qui vient d'être insérée dans tous les Journaux. elle est de* Réal, *le courageux défenseur de l'innocence opprimée. Je la rapporte avec d'autant plus de plaisir, qu'elle contient un fait très-vrai, que j'avais omis, et que* je *n'aurais pu rendre avec une aussi touchante simplicité que* Réal.

« Quelques journaux ont parlé de la fin tragique de Jean-Simon Loiserolles père, guillotiné le 8 thermidor; mais il s'est glissé, dans le récit qu'ils en ont fait, quelques inexactitudes; je vais les réformer, j'ai vu les pièces.

» Loiserolles père était détenu à St-Lazare avec son fils.

» Le systême des conspirations des prisons, si heureusement imaginé au Luxembourg, venait d'être mis en pleine activité à St.-Lazare, et avait déjà réussi complettement pour une *première fournée*, par les soins de Verney, concierge, qui s'était formé sous Guyard, au Luxembourg.

avait eu une querelle particulière avec Loiserolles au réfectoire, et que ce dernier l'avait accusé d'avoir imaginé, lorsqu'il était administrateur, le projet de nourrir les détenus en commun. Arrivé au tribunal, Gagnant est interrogé sur cette querelle; il la raconte succinctement comme je viens de le faire, sans charger aucunement l'accusé, et Loiserolles est condamné comme complice de la conspiration de St-Lazarre. Peut-on attribuer cette condamnation à Gagnant sans une injustice aveugle et sans ineptie? D'un autre côté, pouvait-il nier qu'il eut eu une querelle avec Loiserolles, lorsque trois cents témoins auraient pu lui donner un démenti? Il est bien évident que les vampires juges ne cherchaient que des prétextes pour condamner, et que les moindres

---

» On apprend à St.-Lazare qu'une seconde liste de mort allait commander une *seconde journée*, et les malheureux prisonniers attendaient dans le silence du désespoir le fatal appel.

» Le 7 Thermidor, sur les quatre heures du soir, l'huissier du tribunal se présente à la prison avec la liste mortuaire.

» On appèle Loiserolles ; c'était *Loiserolles fils* que la mort appelait; Loiserolles père n'hésite point à se présenter; il compare ses 61 ans aux 22 ans de son fils, il lui donne une seconde fois la vie; il descend, il est conduit à la Conciergerie.

» Il y reçoit l'acte d'accusation dressé *par arrêté du comité de salut-public*, et motivé sur une *conspiration de prison.*

» Cet acte portait le nom de Loiserolles fils.

» Le lendemain, le père paraît à l'audience avec ses 25 compagnons d'infortune.

qu'ils saisissaient, leur suffisaient pour établir un roman des intentions les plus criminelles.

Le citoyen Molin et le citoyen Roger, bons sans-culottes, se virent aussi appeler avec la même surprise [1]; mais on ne leur fit pas la grace de les interroger, conséquemment

---

» L'acte d'accusation, qui est joint aux pièces, porte *François-Simon* Loiserolles *fils*, âgé de 22 ans.

» L'énoncé du jugement, dressé d'avance sur l'acte, portait les mêmes désignations; le greffier se contenta d'effacer le nom de *François*, et d'y mettre au-dessus celui de *Jean*.

» Enfin, les questions soumises, pour la forme, aux jurés, et *dressées d'avance* sur le même acte d'accusation, contenaient les noms et la désignation portés dans l'acte d'accusation; mais lors de l'appel, Coffinal s'est contenté d'effacer le nom de *François* pour y substituer celui de *Jean*, d'effacer le mot *fils* pour y substituer celui de *père*; il surcharge grossièrement les deux chiffres, et de 22 il en fait 61; et il ajoute l'ancienne qualité du père, dont l'acte d'accusation ne parle point.

» Et Jean-Simon Loiserolles, contre lequel il n'y avait point d'accusation, a été mis à mort le 8 Thermidor!

» Et ce père respectable a gardé le silence!

» Lecteurs, quel atroce assassinat! quel sublime sacrifice »!

Signé, Real.

[1] Je suis loin aussi d'être le panégyriste de Molin et de Roger, il n'y a aucun rapport entre eux et moi; je ne parle purement et simplement que du fait de leur apparition au tribunal révolutionnaire. Pour le reste de leur conduite, c'est à l'opinion et aux lois à en faire justice, s'ils ont des torts. Beaucoup de détenus accusent d'être un des principaux faiseurs de listes, le citoyen Pyron qui était avec nous à St-Lazare, et qui,

ils ne parlèrent ni à charge, ni à décharge. Cependant la malveillance s'est aussi exercée sur leur compte, et ils ont été l'objet des plus lâches calomnies.

Il y a plus de trois mois que la première édition de l'*Agonie de St-Lazare* aurait dû être publique, des contrariétés l'ont empêché de paraître plutôt. Dans cet intervale, Jaubert a publié un écrit dans lequel il nie ce que huit cens détenus qui étaient à St.-Lazare, attesteront; à l'entendre, il est un modèle d'humanité, de justice et de patriotisme; il s'est mis en quatre pour sauver celui-ci, celui-là, et les feseurs de listes lui inspirent une horreur invincible, il n'a cessé de leur faire la guerre. Le moment viendra de montrer toute l'effronterie, toute l'impertinence, toute la scélératesse de cet homme infâme.

J'avais omis un trait de cet être si sensible. Lorsque la révolution du 9 Thermidor eut rendu l'espoir aux détenus innocens, c'était à qui témoignerait à Jaubert son mépris et son indignation; craignant qu'on ne lui fît un mauvais parti, chose qui ne serait pas arri-

---

en qualité de commissaire des secours que nous portions à nos frères indigens, avait ses entrées chez le concierge et au greffe. Jaubert même cherche à rejeter sur lui tout l'odieux de ses crimes. Mais je n'ai jamais eu aucune donnée qui puisse m'autoriser à nommer Pyron feseur de listes; s'il en a fait, il a eu l'art de se cacher de manière à ne laisser subsister ni témoignages, ni preuves contre lui; ceux que j'ai interrogés à son sujet, ne m'ont fait voir que des préventions ou des soupçons.

vée, la loi seule devant punir de tels forfaits, la commission de police le fit transférer au Plessis. Furieux de voir la puissance du crime détruite, Jaubert en partant s'écria : *les scélérats ! il y en aurait eu une trentaine de sauvés, mais à présent, ils périront tous.*

Un autre fait que j'ai aussi oublié dans le corps de cet ouvrage. Notre cerbère Verney, bien persuadé que nous serions tous guillotinés, avait résolu dans sa sagesse, d'appliquer à son profit, effets, linge, argent, tout ce que l'on nous apporterait enfin. Pendant plus de quinze jours, on nous apportait, comme à l'ordinaire, ce qui était nécessaire à nos besoins; l'honnête-homme gardait tout dans son greffe, et nous, nous souffrions les plus dures privations. Ce ne fut qu'après la révolution que nous apprîmes le petit tour de passe-passe de monsieur Verney; on trouva chez lui des monceaux de paquets de linge et d'effets; quant à l'argent, nous n'en entendîmes jamais parler.

Je m'arrête ici; j'ai esquissé le tableau des atrocités dont nous avons été les victimes; j'ai signalé le crime; j'ai pris la défense de quelques citoyens que je crois calomniés; je laisse à d'autres à achever ce que j'ai commencé.

Cette seconde édition était sur le point d'être achevée, quand le *Tableau des Prisons de Paris sous le règne de Robespierre*,

203

pour faire suite à l'Almanach des Prisons, a paru. J'ai lu, avec l'intérêt qu'elle est faite pour inspirer, cette brochure aussi agréable qu'utile; mais j'ai vu avec peine, à l'article de la maison d'arrêt de St-Lazare, que l'Auteur avait fait usage de notes perfides qui l'ont induit en erreur. Il rapporte en entier, par exemple, les impostures que l'infâme *Jaubert* a publiées pour essayer de rejeter sur des innocens tout l'odieux des listes qu'il a faites. Je suis persuadé que s'il eût connu la perversité, la scélératesse, la duplicité et la froide barbarie de ce Jaubert, il se fût bien gardé de faire usage de matériaux qui venaient d'une source aussi empoisonnée. Sans le savoir, il s'est rendu l'instrument dont le crime se sert pour se masquer et pour égarer l'opinion publique. Les faits qu'il rapporte doivent servir à l'histoire, et il importe de ne les lui transmettre qu'authentiques et dignes d'elle. J'invite donc l'auteur du *Tableau des Prisons* à rectifier l'erreur que je viens de relever, et à n'user qu'avec précaution des notes qui lui seraient remises par des individus qu'il ne connaîtrait pas.

Cet Ouvrage se vend chez **PETIT**, *libraire*, rue du Bacq, n°. 465, *vis-à-vis le marché Boulainvilliers*; — *chez* **MARET**, *libraire*, cour des Fontaines, n°. 1081, maison Égalité, — *et chez* **LIMBOURG**, *imprimeur*, rue des Filles Thomas, n°. 88.